



CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

1. Parties

Les conditions générales de ventes qui suivent s'appliquent entre les parties suivantes :

- **Infinity prog** : L'entreprise Infinity Prog, dont le siège social est situé à Rue Buisson 20, 7130 Binche, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0719.937.958.
- **Client** :
.....
.....

2. Application

- 2.1. Les conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de services qui sont passées à l'entreprise Infinity Prog, établie au 20 rue Buisson, 7130 Binche.
- 2.2. Ces conditions générales de vente sont seules applicables, à l'exclusion des conditions générales ou particulières du client qu'Infinity Prog (n') aurait (pas) expressément acceptés par écrit.

3. Domaine d'activité

Infinity Prog offre ses services et conseils dans les domaines suivants :

- Réalisation de site web
- Maintenance de site web

4. Prix et modalités de paiement

- 4.1. Les prix sont exprimés en euros, T.V.A. non comprise.
- 4.2. Toutes les factures sont payables au comptant sauf stipulation contraire de l'entreprise Infinity Prog.
- 4.3. Les factures seront payées aux coordonnées bancaires indiquées dans le contrat de commande.
- 4.4. En cas de déplacement du prestataire à la demande du client, un tarif de 0.35€/km est d'application. Le 1^{er} déplacement est gratuit.
- 4.5. Un prix de 99.99€/an est demandé pour l'hébergement du site web. En cas de contrat de maintenance, ce prix peut diminuer (cfr. contrat de maintenance).



5. Devis

La réalisation d'un devis est entièrement gratuite. Une fois le devis accepté, le client versera un acompte de 20% du prix prévu par le devis. Le paiement s'effectuera sur le numéro de compte suivant : BE61 0018 57542 017.

Si le client n'effectue pas le paiement de l'acompte, le contrat est rompu de plein droit.

6. Commande

Tout engagement contractuel avec un professionnel en vue de la réalisation d'un site web est irrévocable.

Si le client est un consommateur, il dispose d'un droit de rétractation de 14 jours.

7. Délais

Le délai de livraison du site internet sera convenu contractuellement entre le client et le prestataire.

8. Propriété intellectuelle

8.1. Sauf convention contraire dans les conditions particulières, le site internet commandé par le client restera la propriété d'Infinity Prog jusqu'au paiement de l'entièreté du montant des factures relatives à la prestation de service.

8.2. Une fois les factures réglées, tous les droits relatifs aux créations ou sites réalisés par l'entreprise seront cédés au client.

9. Limitation des responsabilités

La responsabilité du prestataire ne pourra pas être mise en cause dans les cas suivants :

- En cas de non-respect par le client des obligations qui lui incombent,
- En cas de force majeure, état de nécessité, contrainte, légitime défense, ordre ou permission de la loi, ordre de l'autorité légitime ou erreur invincible.



10. Confidentialité et traitement des données personnelles

L'entreprise s'engage à observer la confidentialité la plus totale en ce qui concerne le contenu de la mission et toutes les informations ainsi que tous les documents que le client lui aura communiqués. Les parties se conformeront au règlement général sur la protection des données (RGPD – règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016). Elles collaboreront de bonne foi à cette fin, dans le cadre de l'exécution du présent contrat. Les parties n'encourront aucune responsabilité contractuelle au titre du présent contrat, dans la mesure où le respect du RGPD les empêcherait d'exécuter l'une de leurs obligations au titre de ce contrat.

11. Résolution de la vente

La commande peut être résolue par le client par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et ce dans un délai de 14 jours, dans les cas suivants: livraison d'un produit non conforme aux caractéristiques de la commande ; livraison dépassant la date limite fixée lors de la commande, de hausse du prix injustifiée ou de modification du produit. Dans ces cas, l'acheteur peut exiger le remboursement de l'acompte versé majoré des intérêts calculés au taux légal à partir de la date d'encaissement de l'acompte.

12. Compétence et droit applicable

Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles d'Infinity Prof avec le client est de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux Belges. Les relations contractuelles d'Infinity Prog avec le client sont régies par le droit belge.